

L'appel Erasmus + KA107 pour les étudiants entrants (SMS-in) pour le deuxième semestre de l'année académique 2018-2019 a déjà été approuvé par la Commission de Relations Internationales et est publié sur le site Web de l'UCA. La documentation est publiée en espagnol, anglais, russe et français. En cas de divergence dans les versions dans différentes langues, la version espagnole prévaudra toujours.

Brève information sur le programme:

1. Qui peut y participer?

Les étudiants de premier cycle / Master / Doctorat inscrits dans l'une des universités partenaires de l'UCA pendant ce projet ayant complété 60 crédits ECTS avant de arriver à Cadix. C'est-à-dire, les étudiants de 2e, 3e, 4e et 5e cours de degré; les étudiants en master; les étudiants en doctorat.

2. Dates importantes:

L'appel c'est pour faire des études à l'UCA dans la seconde moitié de 2018-2019
(Février-Juillet 2019)

Date limite: le 9 Novembre 2018 - L'Université d'origine doit envoyer à l'UCA la lettre de nomination (Annexe V) signée et tamponnée par l'Université d'origine. Merci d'envoyer ce document au format PDF (avec signature et sceau) et Excel (sans signature et tampon, uniquement des données).

Date limite: le 18 Novembre 2018 - envoi de tous les documents par les étudiants désignés (inscription en ligne)
et par l'Université d'origine (par courrier électronique).

3. Y a-t-il des sujets en anglais et français à l'UCA?

Oui, mais seulement dans certains diplômes.

L'UCA a une large offre académique. L'information comment chercher l'information sur les courses à l'UCA est publié dans le document EN_Courses.

Malheureusement, l'offre académique en anglais et français est très limitée, il est donc conseillé aux étudiants et coordinateurs des universités partenaires d'accorder une attention particulière au choix des matières.

Si l'étudiant ou le coordinateur a des doutes sur le contenu de la matière ou de sa langue, veuillez contacter **directement** le coordinateur du Centre (documents **Factsheet UCA** ci-joint).

4. Les certificats de connaissance de la langue "non officiels", seront-ils acceptés?

Oui. Les certificats de connaissance de la langue officiels (TOFEL, Cambridge, PLIDA, Cervantes, etc.) ainsi que les certificats de connaissance de la langue délivrés par les centres de langues ou les académies ou par le même partenaire universitaire seront acceptés comme les années précédentes.

5. Qui choisit les étudiants qui recevront la bourse?

Le choix est fait entièrement par l'université partenaire. L'UCA respectera cette décision.

6. Y aura-t-il un concours à l'UCA par pays?

Non. Il n'y aura pas de concours à l'UCA. L'UCA admettra les étudiants proposés par l'Université partenaire, à condition que son Learning Agreement soit accepté par le Centre. Le numéro convenu sera celui qui apparaît dans "la distribution des places" faite par courrier électronique a fin de Juillet -bout d'August.

7. Combien de personnes peut proposer une université?

Une université partenaire peut proposer autant d'étudiants que possible dans l'accord interinstitutionnel signé antérieurement. Dans le cas des nouveaux membres de ce projet, toutes les informations sur l'accord interinstitutionnel seront envoyées bientôt.

L'UCA **garantit** le montant des bourses complètes préalablement accordées par courrier électronique en tant que « distribution de places ». La différence entre le nombre de places inscrites dans l'accord interinstitutionnel et les bourses "garanties" peut être couverte par des "bourses zéro".

Les universités nouvelles dans ce projet qui n'ont pas encore signé l'accord interinstitutionnel peuvent également opter pour des « bourses zéro » si cela est dans leur intérêt. Des indications sur le nombre de « bourses zéro » pouvant être sollicitées par ces universités seront envoyées bientôt par e-mail.

8. Si j'ai des questions, à qui puis-je écrire?

Si s'agit du **personnel** de l'université partenaire, écrivez à gestion.ka107@uca.es

Si vous êtes un **étudiant intéressé**, écrivez à l'adresse suivante erasmus.ka107.incoming@gm.uca.es

Les candidats sont priés d'écrire à une seule adresse.

Les coordinateurs des universités partenaires sont invités à collecter **toutes les questions** des étudiants intéressés et à les envoyer à l'UCA. Nous avons plus de 100

universités partenaires et répondre aux questions de tous les étudiants à temps peut être compliqué. Nous répondrons a les e-mails de Coordinateurs avant de les email des étudiants.

9. Quelles sont les dépenses couvertes par la bourse?

La bourse comprend :

- Contribution de l'Union Européenne (*soutien individuel*). Le montant est fixé selon le pays d'accueil. En Espagne, la contribution mensuelle s'élève à **850 euros par mois**. La période pouvant faire l'objet d'un financement oscille entre 3 et 5 mois (90-150 jours).
- Contribution supplémentaire pour couvrir les dépenses issues du voyage (*aide pour les frais de voyage*). Cette contribution est calculée en fonction des bandes kilométriques suivantes :
 - 100 – 499 km. : 180 euros
 - 500 – 1999 km. : 275 euros
 - 2000 – 2999 km. : 360 euros
 - 3000 – 3999 km. : 530 euros
 - 4000 – 7999 km. : 820 euros
 - 8000 – 19 999 km. : 1500 euros

Ce montant sera calculé selon la distance entre la ville de l'université d'origine et l'UCA. Pour ce faire, vous pouvez utiliser l'application disponible ici :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm

10. Ai-je besoin d'avoir un compte courant en Espagne pour recevoir la bourse?

Non. Le montant de la bourse sera versé à l'étudiant en 3 tranches par chèque bancaire. Plus d'informations: Paragraphe IV de l'appel de l'UCA.

11. Si mon université d'origine ne m'inclut pas dans la lettre de désignation, puis-je faire une demande pour participer au programme par moi-même?

Non. Le programme Erasmus + KA107 prévoit une coopération entre les partenaires universitaires et non entre l'Université d'Espagne et les étudiants individuels.

12. Procédure à suivre:

1. L'UCA publie l'appel.
2. L'UCA communique la publication de l'appel aux partenaires.
3. Les partenaires confirment la réception de l'information.
4. Les partenaires élaborent leur propre appel basé sur l'appel de l'UCA.
5. Les partenaires diffusent l'appel dans leur communauté universitaire et les médias locaux.

6. Les partenaires fixent une date limite pour soumettre leur candidature, **avant le 9 novembre 2018.**
7. Les partenaires sélectionnent les étudiants selon les critères établis dans l'appel de l'UCA (Paragraphe III.A de l'appel UCA) ou selon critères propres.
8. Les partenaires formalisent la lettre de désignation (**Annexe V**). Voir les instructions dans el paragraphe III.A.
9. Les partenaires envoient la lettre de désignation au format Excel (pas de signature or sceau, seulement l'information) et PDF (avec signature et cachet de l'université partenaire) à gestion.ka107@uca.es **avant le 9 de Novembre 2018.**
10. Additionnement, il faudra ajouter ces documents á la Lettre de Désignation :
 - Table de toutes les candidatures présentées en indiquant les points reçus par chaque candidate et la convention de sélection.
 - Texte de l'Appelle publiée par l'Université d'Origine (lien web ou PDF document) qui confirme la publicité de l'Appelle.
 - Document de Absence de Conflits d'intérêts du Comité de sélection .
11. L'UCA contacte tous les candidats sur la liste principale et explique comment ils doivent remplir la demande en ligne et comment ils doivent fournir les documents nécessaires. **Ceux-ci sont les mêmes 5 documents énumérés dans la liste des conditions requises** (paragraphe II.B.).
12. Le Bureau des Relations Internationales de l'Université d'origine établit une date de remise de ces documents à son bureau, mais en tout cas avant **le 18 Novembre 2018.**
13. Les étudiants doivent remplir la demande en ligne et joindre les documents requis au paragraphe II.B **avant le 18 Novembre 2018.** Ils doivent tout faire en suivant les instructions envoyées. **Les courriers électroniques des étudiants avec pièces jointes ne seront pas pris en charge**, l'ensemble du processus doit être à travers l'application en ligne.
14. Si les étudiants rencontrent des difficultés lorsqu'ils remplissent la demande en ligne ou attachent un document, ils doivent écrire à l'adresse erasmus.ka107.incoming@gm.uca.es.
15. Les étudiants doivent envoyer la documentation indiquée à la section II.B de l'appel de l'UCA au Bureau des relations internationales avant la date fixée par le Bureau.
16. Les Bureaux des Relations Internationales des universités partenaires scannent dans un fichier tous les documents de l'étudiant (un seul fichier PDF) portant le nom de l'étudiant avec des lettres latines comme dans le passeport.
17. Le Bureau des Relations Internationales des universités partenaires envoient les dossiers des étudiants nommés **avant le 18 Novembre 2018** à la direction de gestion.ka107@uca.es
18. L'UCA confirme la réception des dossiers.

19. L'UCA traite les dossiers et vérifie s'ils sont complets.
20. L'UCA publie une résolution provisionnelle sur les dossiers admis et exclus, indiquant en détail la cause de l'exclusion.
21. L'UCA informe les partenaires de la publication de la résolution provisionnelle.
22. Les étudiants auront 10 jours ouvrables pour corriger la documentation.

23. Les étudiants doivent envoyer la documentation corrigée à erasmus.ka107.incoming@gm.uca.es
24. L'UCA réexaminera les dossiers.
25. Le Bureau des Relations Internationales de l'UCA enverra les Learning Agreements et les Certificats de connaissance de la langue aux coordinateurs des centres.
26. Les coordinateurs des Centres UCA examineront les Learning Agreements et les certificats de connaissance de la langue.
27. Les coordinateurs des centres à l'UCA retourneront les dossiers des étudiants indiquant s'ils sont acceptés par le Centre ou non.
28. À la mi-décembre, l'UCA publiera une résolution finale des étudiants admis.
29. L'UCA communiquera la publication de la résolution finale aux partenaires.
30. Les étudiants admis doivent envoyer une lettre d'acceptation de la bourse à erasmus.ka107.incoming@gm.uca.es
31. L'UCA préparera et enverra aux étudiants admis une lettre d'invitation et le Learning Agreement signé par le coordinateur du Centre afin de faciliter le traitement de la demande de visa.
32. L'étudiant doit demander le visa **d'études** au consulat d'Espagne correspondant.
33. Les obligations de l'UCA sont indiquées dans le paragraphe IV
34. Les obligations de l'étudiant sont indiquées dans paragraphe V

Cordialement,
Meri